



Madame Jacqueline GOURAULT  
Ministre de la Cohésion des territoires et  
des Relations avec les Collectivités  
territoriales  
20, avenue de Ségur  
75007 PARIS

Le 23 avril 2020,

Madame la Ministre,

Je me permets d'appeler votre attention sur la situation des Communes forestières de France que nous représentons au sein de notre Fédération nationale.

Nous identifions aujourd'hui des difficultés budgétaires accrues chez nombre d'entre elles en raison de l'effet cumulé de plusieurs crises majeures inédites, notamment dans le Grand Est et la Bourgogne Franche-Comté : peste porcine, sécheresses exceptionnelles et successives des années 2018 et 2019 avec un printemps 2020 fortement préoccupant, crise « scolytes » qui sévit depuis maintenant 3 ans et dont l'issue n'est pas prévisible avant plusieurs années, peuplements de frêne à l'avenir incertain en raison de la chalarose.

L'ensemble de ces atteintes réinterroge les techniques de sylviculture et fragilise le tissu des entreprises de la transformation dont l'approvisionnement pourrait être mis en tension.

A titre d'illustration, pour la seule année 2019, la récolte de produits accidentels dans les forêts publiques de Bourgogne Franche-Comté s'est élevée pour le résineux blancs (épicéa et sapin) à 450.000 m<sup>3</sup> contre une moyenne annuelle hors crise de 40.000 m<sup>3</sup>. Dans cette même région, près de 700.000 m<sup>3</sup> de hêtre ont montré des signes de dépérissement jamais observés à ce jour, la sécheresse qui sévit depuis début mars mettant en péril ces arbres déjà affaiblis.

Toutes forêts confondues du Grand Est et de Bourgogne Franche-Comté, ce sont 4 millions de m<sup>3</sup> d'épicéa scolytés qui sont arrivés de manière imprévue sur le marché pour la période 2018-2019, en déstructurant inévitablement les cours des résineux blancs qui tendent vers une situation chronique à la baisse. Une analyse réalisée récemment par la préfecture du Doubs à la demande de l'association départementale des Communes forestières, apporte des éléments précis sur la dépendance des communes aux recettes forestières : sur 573 communes, la moitié d'entre elles sont impactées financièrement.

.../...

.../...

La crise sanitaire Covid-19 que nous traversons actuellement ne fait qu'accroître cette situation déjà très préoccupante. Les communes propriétaires de forêts sont impactées à deux niveaux :

- à court terme, l'équilibre de leur budget est menacé,
- à moyen et long terme, la réduction de leur capacité d'investissement va non seulement limiter les travaux de renouvellement de leur forêt, mais plus globalement réduire leur capacité de participation à la relance de notre pays en contribuant à l'économie de nos territoires.

Nous travaillons de façon active et constante avec les élus de ces régions afin de rechercher des solutions adaptées. **Mais pour cela, nous avons besoin d'analyses prospectives, département par département, en priorisant dans un premier temps vers les régions les plus touchées, soit à ce jour Bourgogne Franche Comté, Grand Est et la partie Rhônealpine afin :**

- d'identifier dans l'immédiat les communes les plus exposées à un déséquilibre de leur budget,
- de rechercher avec les services déconcentrés de l'Etat les moyens de limiter la dépendance de ces communes vis-à-vis des recettes forestières,
- d'engager la consolidation de leur capacité d'investissement pour la commande publique.

Ces éléments d'analyse permettront un accompagnement spécifique des communes forestières en difficultés budgétaires, avec dans un premier temps, des mesures d'aide à la trésorerie pour les plus impactées. Ce point est d'autant plus important que les crises en forêt vont non seulement se poursuivre, mais surtout s'étendre de façon aggravée dans tous les territoires forestiers.

Aussi, à l'exemple de l'initiative menée dans le Doubs en 2019, je sollicite votre intervention pour la mise en place rapide, au niveau national, d'outils de veille sur la santé financière des communes propriétaires de forêt ayant une dépendance forte aux recettes des ventes de bois tant pour leurs investissements que pour leur fonctionnement.

Nous sommes à votre disposition pour étudier avec vos services des mécanismes budgétaires ou fiscaux permettant d'amortir ces impacts liés aux crises présentes et à venir sur les forêts communales.

Dans cette attente et sachant pouvoir compter sur votre soutien, je vous prie de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de ma haute considération.



Dominique JARLIER  
Président

*Copies au ministère de l'Agriculture et au président du Comité des Finances locales*